

## Académie de CAEN

Liste d'aptitude des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)  
des EPLE et des services académiques**Le SNPTES obtient gain de cause !**

Publié par le SNPTES

Depuis deux ans l'académie de CAEN refusait de mettre en œuvre [la note de service ministérielle](http://goo.gl/6kUFP5) (<http://goo.gl/6kUFP5>) qui précise les modalités d'organisation des promotions par liste d'aptitude pour les personnels ITRF.

Le SNPTES qui a mené de nombreuses actions pour résoudre ce dysfonctionnement vient d'obtenir gain de cause. En effet, une [circulaire académique](http://goo.gl/awhgTe) (<http://goo.gl/awhgTe>) relative à la procédure d'élaboration des listes d'aptitude des personnels techniques de recherche et de formation vient d'être publiée.

Cette année, les ITRF de l'académie de Caen pourront à nouveau candidater pour une promotion par liste d'aptitude. Un groupe de travail pré-CAPN doit se réunir pour procéder à l'étude des dossiers et proposer un classement au recteur qui devra adresser son classement définitif, au ministère pour une consultation des CAP nationales (<http://www.snptes.fr/CAPN-2016-Session-printemps.html> : <http://www.snptes.fr/CAPN-2016-Session-printemps.html>).

Le SNPTES se félicite de cette victoire. Ses militants se tiennent à la disposition des personnels qui souhaiteraient des conseils pour la constitution de leur dossier de promotion.

**Au regard de son bilan, l'efficacité du SNPTES n'est plus à démontrer, mais cette nouvelle victoire confirme sa capacité à défendre et développer les intérêts des ITRF !**

Choisy-le-Roi, le 24 février 2016

